

Compte rendu Conseil d'Administration Lycée Français de Mascate

Le 23 janvier 2022, de 18h00 à 19h15

Etaient présents : Christine Riez-Nogueira – Principale ; Hervé Corvest - Membre invitée par l'Ambassade ; Philippe Da Costa – Secrétaire ; Laura Miceli – Trésorière ; Nathalie Wharton – Présidente ; Ahmad Fino – Assesseur ; Pascal Hirzig – Vice-Président ; Françoise Puig-Inza - Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle

Excusée : Sophie Nassir - Membre invitée par l'Ambassade

La séance est ouverte à 18h

Le CA valide le PV de la séance précédente.

La présente séance ne comporte aucune décision du CA.

Rencontre avec la représentante du personnel (RP) Séverine Lagarde (jusqu'à 18h 15)

1. Rencontre avec la représentante du personnel (15 min).

1.1. Visas pour la parenté des enseignants.

La RP demande que le Lycée offre aux enseignants de sponsoriser leurs parents. Le Lycée s'engage à le faire sous réserve que l'enseignant en question supporte les frais liés à cette demande.

1.2. Allocation billet d'avion.

La RP souhaiterait savoir quand le Lycée versera l'indemnité transport relative aux billets d'avions auxquels les enseignants ont droit sachant que dans le passé les personnes concernées ont reçu cette somme en janvier.

Réponse du CA : Nous allons nous renseigner.

2. Dégâts des eaux dans le bâtiment du Lycée.

Le Secrétaire s'engage à gérer le contentieux qui résulte des dégâts des eaux causés par les pluies du

mois de janvier ainsi que les suites du cyclone Shaheen. En effet, certains dommages

sont de la responsabilité de notre assurance alors que d'autres résultent de la garantie décennale du constructeur.

Le Vice-Président nous informe que malgré l'urgence (de nouvelles pluies pourraient empirer la situation vu l'état du toit), il convient de ne pas prendre de mesures préventives (colmatage ou même bâche) afin que la garantie décennale reste en vigueur.

3. recrutement d'un professeur résident

Conformément à la convention avec l'AEFE, la Principale procède au recrutement d'un ou une professeur(e) résident(e). Elle a déjà conduit plusieurs entretiens.

Le CA devra se prononcer sur le licenciement ou le maintien d'un poste d'enseignant que le professeur résident remplacera. Compte tenu de l'absence de remplaçants qualifiés, la Principale, appuyée par la Présidente, propose de maintenir un poste supplémentaire afin d'affecter cet enseignant aux remplacements dans les classes primaires et maternelles, à l'animation de projets et à la gestion du CDI/BCD.

4. Création d'un poste et demi d'enseignement en anglais.

Principale : afin d'enrichir les programmes d'enseignement de l'anglais, je propose le plan suivant :

	A	B	C
1		21/22	22/23
2	maternelle	1,5h	2h (+0.5 par classe)
3	cycle 2	2h+1h d'EMILE	2h+2h d'EMILE +1h de préparation Cambridge (+2 par classe)
4	CM1-CM2	2h+1h d'EMILE	3h+2h d'EMILE +1h de préparation Cambridge (+3 par classe)
5	6ème	4h sans dédoublement	dédoublément et 1h d'ESL (selon effectif)+ 1h de préparation Cambridge (+6)
6	5ème	3h	3h+ 2h d'option ELCE (selon effectif) + 1h de préparation Cambridge (+3)
7	4ème-3ème	3h	3h+ 1h de préparation Cambridge (+1)
8	2nde-1ère	2h	2h+ 1h de préparation IELTS (+1)
9			
10		EMILE = Enseignement d'une Matière Intégré en Langue Etrangère	
11		ESL = English as a Second Language	
12		ELCE = Enseignement de Langues et Cultures Européennes	

Ces augmentations d'heures de cours d'anglais par rapport à l'enseignement actuel nécessiteraient la création d'un poste et demi d'anglais.

5. Homologation de la classe de seconde

Principale : Obtenir l'homologation de la classe de seconde pour la rentrée 2023 serait un bon signal à envoyer aux parents qui hésitent à scolariser leurs enfants dans notre établissement ou les retirent après le primaire ou en cours de collège. De plus, cette évolution ne nécessiterait pas le recrutement d'un autre poste d'enseignant. Il faudrait commencer par enlever le CNED en seconde à la rentrée 2022. Il faut cependant encore évaluer la compatibilité de ce changement avec le maintien du CNED en première et en terminale.

6. Augmentation du salaire des personnels non omanais.

Principale : les personnels omanais ont obtenu une augmentation de 3 % comme chaque année en raison de la loi locale. Etant donné que l'inflation se situe à 3.8 % en 2021, une mesure semblable pourrait être envisagée pour le personnel non omanais dès le mois de septembre.

7. Budget pédagogique et informatique.

Principale : Il conviendrait d'établir un budget d'environ 5000 OMR pour limiter le coût des sorties scolaires pour les familles. S'agissant de l'informatique, les élèves bénéficieraient d'un équipement plus adapté à leur apprentissage des nouvelles technologies avec un accès, par exemple, à des robots permettant, même aux élèves de maternelle, de faire de la programmation. Un budget d'environ 6000 OMR serait adapté.

8. Prévoir l'Assemblée Générale pour la seconde moitié du mois de mars.

Présidente : Si le bouclage des comptes et leur audit interviennent rapidement, nous pourrions fixer l'Assemblée Générale à la mi-mars.

Date du prochain CA : 6 mars 2022.

Signature :

Président du CA

Secrétaire du CA

Nathalie Wharton

Philippe Da Costa